

Objection

Objection! Voilà une exclamation parfaitement correcte en français que l'on entend à tous les jours dans les salles d'audience au Canada. Toutefois, il arrive aussi assez fréquemment qu'on entende l'expression fautive *Je m'objecte*, calquée sur la forme anglaise *I object*.

Le nom **objection** est bien français mais la forme pronominale *s'objecter* n'existe pas en français contemporain. Donc, plutôt que de dire *je m'objecte*, il faut employer d'autres formulations, comme par exemple : **Je m'oppose à la question** ou **Objection!**

Voici quelques exemples de tournures qui comportent le nom **objection** et un des verbes qui l'accompagnent habituellement :

- **Soulever** une objection.
- **Formuler** une objection.
- **Présenter** une objection.
- **Faire valoir** une objection.

Voici d'autres tournures sans le nom **objection** qui permettent de rendre en français l'idée visée par le verbe anglais *to object* :

- *To object to an interpretation* : **Contester une interprétation**
- *To object to a measure* : **Protester contre une mesure**

Le tribunal statue sur le bien-fondé de l'**objection** en l'**accueillant** ou en la **rejetant**. Dans ce dernier cas, le juge peut dire que l'objection est **sans fondement** ou **n'est pas fondée**.

Juricourriel, numéro 18, le 22 janvier 2003
Institut Joseph-Dubuc, 2003

Cette activité est rendue possible grâce à l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.